



**Relevé de décision du conseil municipal
Séance du Vendredi 29 janvier 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le 29 (vingt-neuf) Janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Jongieux s'est réuni à la mairie sous la présidence de Didier PADEY, Maire.

Présents : Christian Barlet, Daniel Barlet, Simon Barlet, Emilie Crepel-Barlet, Fabien Elie, Steven Jacquin, Stéphane Lamiral, Didier Padey, Lionel Perraud, Daniel Vincent.

Pouvoir : Julie Badin-Lecourt donne pouvoir à Didier Padey.

Excusée : Julie Badin Lecourt.

Date de la convocation : 25 Janvier 2021 (vingt-cinq janvier deux mille vingt-et-un)

En préambule, le Conseil accueille Daniel RIGAUD, pharmacien à Yenne, le Capitaine Frédéric CHEVALLIER et le lieutenant Bastien MOIROUD, du centre de secours de Yenne.

Monsieur RIGAUD présente le CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé) de Yenne nouvellement créée qui est une organisation territoriale au service des patients. Les professionnels de santé libéraux s'associent à d'autres acteurs du territoire comme des établissements de santé, médico-sociaux, d'hospitalisation à domicile (HAD), etc. Les 33 professionnels de santé libéraux de la CPTS de Yenne mettent en place différentes actions, soutenues pour la plupart par l'ARS et l'Assurance Maladie. L'objectif étant d'apporter une réponse aux besoins des 9 230 habitants des 17 communes.

Le Capitaine Frédéric Chevallier et le lieutenant Bastien MOIROUD présentent l'organisation et l'activité du SDIS et en particulier du centre de secours de Yenne. Ils dressent les perspectives d'organisation à venir, notamment en matière de conduite des opérations de secours. Ils rappellent le rôle du maire et de la Commune en matière de défense incendie, concernant la sécurité des établissements recevant du public.

Le Maire rappelle qu'il souhaite mettre en place une formation « premiers secours » et une formation sur l'utilisation du défibrillateur pour le personnel communal, étendue à la population. L'union départementale des sapeurs-pompiers de la Savoie peut éventuellement proposer une prestation sur ces deux aspects.

Le dernier compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Il est proposé de confier le secrétariat de séance à Stéphane LAMIRAL, Premier adjoint.

- **Désignation des membres de la commission d'appel d'offres**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que celui-ci n'a pas désigné en début de mandat les membres qui composeront la commission d'appel d'offres.

Or, plusieurs projets sont prévus en 2021 qui nécessiteront de réunir cette commission.

Il convient donc de la mettre en place.

Il est proposé de désigner 5 membres titulaires et 2 membres suppléants pour la commission d'appel d'offres.

Titulaires :

- Didier PADEY
- Stéphane LAMIRAL
- Daniel VINCENT
- Lionel PERRAUD
- Christian BARLET

Suppléants :

- Daniel BARLET
- Fabien ELIE

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de désigner :

- Didier PADEY
- Stéphane LAMIRAL
- Daniel VINCENT
- Lionel PERRAUD
- Christian BARLET

comme membres de la commission d'appel d'offres, et comme suppléants :

- Daniel BARLET
- Fabien ELIE

- **Poursuite de la rénovation de l'éclairage public et demande de subvention**

Monsieur le Maire explique au Conseil que lors du précédent mandat, un chantier de rénovation de l'éclairage public avait été mené.

Pour poursuivre ce chantier de rénovation et de modernisation du réseau d'éclairage public, l'entreprise SPIE a été sollicitée pour établir un devis, présenté au conseil.

Ce projet pourrait, comme la précédente phase, faire l'objet d'une demande de subvention. Il convient, avant de poursuivre le remplacement des lampes d'éclairage public, d'approfondir le sujet en déterminant les consommations actuelles et les économies potentielles liées à l'utilisation des lampes LED.

Par ailleurs, à cette action il conviendra de porter une réflexion sur l'extinction nocturne sur laquelle les habitants pourront s'exprimer grâce à un sondage à lancer en Février 2021.

En premier lieu, Il est proposé d'avancer sur le remplacement de l'armoire d'Aimavigne en très mauvais état.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de procéder au remplacement de l'armoire de commande d'Aimavigne, selon le devis de SPIE. Compte-tenu des différents éléments à mettre en place, il est proposé de fixer un montant maximum de 2000 € HT pour cette opération, d'approuver le devis de SPIE et d'autoriser M. le Maire à procéder à la commande de la prestation.

- **Subvention ADMR**

Monsieur le Maire explique au Conseil que l'ADMR est en partie financée par la participation des communes. Cette répartition s'effectue au prorata du nombre d'habitants.

Le versement de la participation de la commune à l'ADMR s'effectue sur le compte 6574 (subventions de fonctionnement aux associations). La Trésorerie de Yenne a rappelé que ce versement devait soit être prévu en annexe du budget, soit faire l'objet d'une délibération spécifique. Il avait été adopté le principe d'une participation de la commune lors du conseil municipal du 30 Octobre 2020 mais sans vote.

Afin de régler le montant dû à l'ADMR pour 2020, il est proposé d'approuver le versement d'une subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver le versement d'une subvention de 262 € à l'ADMR au titre de la participation de la Commune au budget 2020 de l'ADMR, autorise M. le Maire à verser la subvention correspondante, et prend acte que les crédits correspondants seront à inscrire au budget primitif 2021.

- **Convention centre de gestion / Commune pour l'adhésion au groupement de commandes « Prévoyance »**

Monsieur le Maire explique au Conseil que le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie propose depuis plusieurs années un groupement de commande pour ce qui concerne le risque prévoyance.

Le précédent groupement est arrivé à échéance le 31 décembre 2020. Or, du fait du contexte sanitaire, le centre de gestion n'a pas été en mesure de lancer une nouvelle procédure de marché public suffisamment en amont pour une mise en place d'un nouveau contrat au 1^{er} janvier 2021.

Un avenant pour prolonger le contrat jusqu'au 31 décembre 2021 a donc été signé.

Le centre de gestion a lancé dès janvier un appel aux collectivités qui le souhaitent pour rejoindre le nouveau de groupement de commandes pour un nouveau contrat de 6 ans.

Il est proposé de délibérer et d'informer le centre de gestion dès à présent de l'intention de la Commune d'adhérer au groupement de commandes proposé par le centre de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver l'engagement de la Commune dans la démarche et autorise M. le Maire à faire part de l'intention de la commune d'adhérer au groupement de commandes proposé par le centre de gestion et à communiquer les informations nécessaires.

- **Convention centre de gestion / Commune pour adhésion au groupement de commandes « risque statutaire »**

Monsieur le Maire explique au Conseil que le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie propose depuis plusieurs années un groupement de commande pour ce qui concerne la couverture du risque statutaire.

Le précédent groupement est arrivé à échéance le 31 décembre 2020. Or, du fait du contexte sanitaire, le centre de gestion n'a pas été en mesure de lancer une nouvelle procédure de marché public suffisamment en amont pour une mise en place d'un nouveau contrat au 1^{er} janvier 2021.

Un avenant pour prolonger le contrat jusqu'au 31 décembre 2021 a donc été signé.

Le centre de gestion a lancé dès janvier un appel aux collectivités qui le souhaitent pour rejoindre le nouveau groupement de commandes pour la mise en place d'un contrat d'assurance pour le risque statutaire.

Il est proposé de délibérer et d'informer le centre de gestion dès à présent de l'intention de la Commune d'adhérer au groupement de commandes proposé par le centre de gestion.

L'adhésion à ce groupement ne constitue pas un engagement ferme, la Commune restant libre de ne pas donner suite si les conditions financières proposées ne la satisfont pas.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver l'engagement de la Commune dans la démarche et autorise M. le Maire à faire part de l'intention de la commune d'adhérer au groupement de commandes proposé par le centre de gestion et à communiquer les informations nécessaires.

- **Convention centre de gestion / Commune pour adhésion à la mission médiation**

Monsieur le Maire explique au Conseil que la Commune a adhéré au service proposé par le centre de gestion de médiation en matière de litiges Employeur / Agents de la fonction publique territoriale. Un décret a prolongé en fin d'année le caractère expérimental de cette médiation. Le centre de gestion a donc proposé aux communes de signer un avenant concernant cette mission. Il est précisé que cette adhésion est gratuite. Il est proposé au conseil d'approuver la signature de cet avenant et d'autoriser M. le Maire à le signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver la signature de cet avenant et d'autoriser M. le Maire à le signer.

- **Adhésion au service intérim du centre de gestion**

Monsieur le Maire explique au Conseil que la Commune a depuis plusieurs années adhéré au service intérim du centre de gestion. Cette adhésion, gratuite, permet la mise à disposition de personnel par le centre de gestion pour remplacer un agent absent. Une convention précise les modalités de la mise à disposition d'agents par le centre de gestion. Il est proposé d'adhérer au service intérim du centre de gestion pour 2021 et d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'adhésion avec le centre de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'adhérer au service intérim du centre de gestion pour 2021 et d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'adhésion avec le centre de gestion.

- **Convention école numérique**

Madame CREPEL-BARLET rappelle que le Conseil avait approuvé le principe du projet « Ecole numérique » lors de séance du 6 juillet 2020 ainsi que la demande de subvention auprès des services de l'Education nationale pour la mise en œuvre du projet. Le dossier de la Commune a été retenu, ce qui va permettre d'acquérir des équipements financés à 50% par l'Etat. Les services de l'Education nationale ont proposé à la Commune une convention fixant les modalités et les conditions financières du projet. Cette convention indique le détail des éléments financiers du projet (voir tableau ci-dessous). La dépense totale pour la Commune s'élève à 4 302 €, prise en charge par une subvention de l'Etat de 50%, soit 2 151 €.

BUDGET PRÉVISIONNEL (en TTC)		
Dépenses donnant lieu à subvention :	Etat	Collectivité (dépense totale)
Équipements numériques de la classe	348,00 €	696,00 €
Équipement des élèves avec solution "classe mobile"	731,00 €	3462,00 €
Services nécessaires au déploiement des usages numériques en classe (réseau wifi de l'école)	72,00 €	144,00 €
TOTAL	2 151 €	4 302 €

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver la Convention « label école numérique » pour 2021, autorise M. le Maire à la signer et s'engage à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2021.

- Achat d'un radar pédagogique

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a fait l'acquisition d'un radar pédagogique début 2020. Il indique qu'il a demandé au fournisseur d'établir un nouveau devis pour la fourniture d'un radar enregistrant et transmettant les données (vitesse, nombre de passages) et pouvant être déplacé. Mr PERRAUD propose de choisir une modèle solaire, autonome et facilement déplaçable dans le village. Les devis sont présentés au conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de valider l'achat d'un radar pédagogique mobile pour un montant de 1949,20 € HT.

- Questions diverses

- Avancée projets OAP Aimavigne, OAP Jongieux le Haut, STEP Aimavigne.
Monsieur le Maire détaille les actions menées dans le but de réaliser les OAP prévues au PLU, et leur état d'avancement.

- Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire d'organiser une garde hivernale pour déneiger et saler les accès à l'école en cas de chutes de neige le week-end (lundi matin inclus). Un calendrier est établi entre les membres du conseil.

- Monsieur le Maire rappelle qu'il a adressé au conseil une liste de sujets sur lesquels il souhaiterait la désignation de « chefs de projets » afin de la mener à bien dans les meilleurs délais possibles. Les membres du conseil se proposent pour les différents projets proposés.

- Commission scolaire :

Mme CREPEL-BARLET informe le conseil :

- o que Mme Karine PACCARD est revenue à l'école à mi-temps, avec Amandine SCHMIDT.
- o qu'un nouveau protocole sanitaire est en vigueur qui a engendré la délocalisation provisoire de la cantine dans la salle des fêtes
- o que dans le cadre d'une proche collaboration avec l'école, une rencontre a eu lieu avec le Maire et elle-même : les enfants ont émis de nombreuses idées de projets pour la commune qui va réfléchir à la mise en œuvre de certaines selon les priorités et les budgets disponibles.
- o des chaînes vont être installées pour sécuriser l'espace devant la garderie à la rentrée des vacances de février, pour interdire aux véhicules de passer.

- Projet de Cession de l'extrémité du chemin rural dit « Impasse du Gralley » longeant de part et d'autre la propriété Eugène CARREL. Monsieur le Maire indique au conseil que les domaines ont estimé la valeur du terrain à 40€ / m². Un courrier sera envoyé dans les prochains jours pour informer l'acquéreur potentiel des modalités de cession conformément à la délibération 2020-12-04 du 14 décembre 2020.

Le conseil décide à l'unanimité de suivre cette recommandation et que les frais de l'enquête publique, les frais de notaire, et si nécessaire de géomètre liés à cette cession d'un chemin rural sont à la charge de l'acquéreur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Le Maire,
Didier PADEY

